

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°5 DU 20 NOVEMBRE 2012

SAISON 2012/2013

Réunion télématique :

Frédéric FRANCILLETTE, Sylvain GILBERT, Frédéric PASTORELLO, Dominique REY, Jacques TARRACOR

Assistent :

Philippe CHEVALET, Boris DEJEAN

N'a pas participé pas aux délibérations et au vote :

Rodolphe ADAM

.../...

I. Dossier étudié

Dossier N°19 CMLxxx AL CAUDRY / LYS VB LILLE METROPOLE / REIMS MV :

1. Constatant que dans le pavé Remarques des feuilles de match CML005 et CML006 qui étaient programmés le 18/11/2012, l'arbitre a refusé au club de Reims MV de pouvoir faire inscrire 2 de ses joueurs dépourvus de leur licence, bien qu'ayant présenté une pièce d'identité et le listing fédéral des licenciés du club,
2. Constatant que l'arbitre n'a, dès lors, autorisé que 5 joueurs du Reims MV à être présents sur la feuille de match et de ce fait n'a pas permis le déroulement des 2 matchs du Reims MV,
3. Constatant que l'article 18.1 du RGEN autorise explicitement les clubs à présenter pour un joueur ou une joueuse, une pièce d'identité et le listing fédéral des licenciés du club disposant des surclassements éventuels,
4. Constatant l'urgence de la situation dans la mesure où le tour suivant se déroulera le 9/12 soit dans moins de 3 semaines,

En conséquence, la CCS décide :

- ☞ D'annuler la perte par forfait des 2 matchs CML005 et CML006 du club de Reims.
- ☞ De maintenir le résultat du match CML004 qui s'est déroulé dans des conditions normales.
- ☞ De réimplanter les 2 matchs CML005 et CML006 au dimanche 25/11/2012 au Palais des Sports de Caudry. Compte-tenu du résultat du match CML004, le match CML006 se déroulera à 12h00 et le match CML005 suivra, tel que le règlement des Coupes de France Jeunes le prévoit.
- ☞ Les frais de déplacement des clubs de Lyz VB Lille Métropole et Reims MV seront pris en charge par la FFVB.
- ☞ Les frais d'arbitrage seront réglés par les clubs s'ils n'ont pas déjà payé ces frais le 18/11. Dans le cas contraire, la FFVB prendra ces frais en charge.
